GDSA 22 - CAMPAGNE 2024 Piégeage de Printemps des Fondatrices frelon asiatique

FLASH-INFOS PPF 15 / 02 / 2024

RAPPEL : La période de piégeage de printemps des fondatrices, telle que définie pour la région Bretagne, se déroule entre le 15 Février et le 1er Mai soit 10 semaines.

Dans cette période de piégeage, se trouve une fenêtre de capture glissante de 4 à 6 semaines, selon météo

EX : 2022, début fenêtre de capture 25 Février et en 2023, début fenêtre de capture le 10 Avril.

Le GDSA 22 avec son réseau d'observateurs déployé sur l'ensemble du département, suit très précisément l'évolution des conditions qui vont permettre la sortie d'hiver des reines fondatrices du frelon asiatique.

Situation au 15/02/2024 : les conditions météo jusqu'alors NE SONT PAS PROPICES à la sortie d'hivernage des reines du FA

Un peu de biologie du frelon asiatique.

Dans un premier temps, les reines fondatrices sortiront de façon très sporadique, pour s'alimenter afin de refaire leurs forces avant d'entreprendre la construction du nid primaire qui interviendra lorsque la météo affichera des températures avoisinant les 12 à 13° pendant environ une semaine.

Lors des 1ères sorties, il y aura une lutte de territoire entre fondatrices qui verra leur nombre diminuer considérablement par élimination.

C'est seulement après cet épisode que les piégeurs formés interviendront.

IL EST URGENT D'ATTENDRE

Forts des remontées d'information de notre « réseau sentinelle », le GDSA 22 déclenchera alors le top départ de la fenêtre de capture glissante des fondatrices lorsque les différents facteurs seront réunis.

Rappel méthode de piégeage.

La fondatrice a 2 besoins fondamentaux : se nourrir et chercher un abri pour construire son nid primaire.

Le positionnement des pièges s'appuiera sur ces 2 stratégies :

1. Près des sources de ravitaillement : camélias japonicas, poiriers en fleurs, pruniers.
2. Dans des endroits abrités : cabanons, niches de chien, boites à lettres, nichoirs d'oiseaux, toujours à l'abri.

Règle fondamentale : piège à l'abri des courants d'air et un endroit tranquille.

PS : des communes limitrophes ne sont pas encore engagées ? Merci de les solliciter et de nous renvoyer leurs coordonnées.